

Les projets financés par le FEDER en Région de Bruxelles-Capitale Programmation 2007-2013 et perspectives 2014-2020

Conférences du 11 février 2014
Corentin DUSSART et Marion COURTOIS

L'Union européenne va consacrer 376 milliards EUR entre 2014 et 2020 pour mener à bien sa Politique de Cohésion dans les 28 Etats membres de l'Union. Cette manne financière va permettre de cofinancer la réalisation de projets visant une croissance intelligente, durable et inclusive, telle que définie dans la « stratégie Europe 2020 ».

Dans le cadre du lancement de cette nouvelle programmation 2014-2020 du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), l'occasion est donnée de présenter l'avancement des projets lancés en Région de Bruxelles-Capitale durant la période 2007-2013 et de présenter le futur programme opérationnel 2014-2020.



PREMIER BILAN DES PROJETS FEDER 2007-2013

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) constitue le levier financier de l'Union européenne pour mener à bien sa politique de cohésion et de développement régional. Autrement dit, le FEDER a pour objectif de réduire les disparités économiques, sociales et territoriales au sein des 28 Etats membres de l'Union européenne, en cofinçant des projets visant une croissance intelligente, durable et inclusive, telle que définie dans la « stratégie Europe 2020 ».

Le règlement du FEDER définit des « périodes de programmation » de 7 années pour réaliser des projets dans les différentes régions d'Europe, plus 2 ou 3 années pour finaliser ces projets si nécessaire. C'est ainsi que les projets lancés durant la période de programmation 2007-2013 se termineront fin 2015 et qu'un bilan complet de la programmation ne se fera qu'après 2015.

Les fonds alloués par le FEDER à la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2007-2013 s'élevaient à 57 millions EUR, sur un total de 115 millions EUR, et ont permis la réalisation de 34 projets. Ils se divisent en 2 axes ou objectifs : soutenir la compétitivité territoriale et renforcer la cohésion territoriale.

Outre les nombreux travaux d'infrastructures encore en cours, on peut déjà citer quelques résultats évocateurs en matière de soutien aux PME et TPE : 205 prêts et 78 bourses octroyés, près de 600 emplois créés, 23 commerces rénovés... mais aussi 10.745 personnes touchées par des actions concernant l'esprit d'entreprendre, 20.000 m² de nouveaux espaces d'accueil d'entreprises, 120.000 m² de sols en cours de dépollution et 2 nouveaux centres de recherche.

On peut également souligner la création d'un marché couvert et d'une ferme urbaine, la création de 9 centres de formation (dont 6 déjà en activité), les activités du MAD (Mode And Design) Brussels ou encore, la création de 7 milieux d'accueil d'enfants (dont 3 en activité) qui pourront accueillir 300 enfants supplémentaires en fin de programmation.

Le projet de « marketing urbain » mérite également d'être mis en exergue pour ses nombreuses activités de mise en valeur des quartiers centraux. Pour en savoir plus, voir www.bruplus.irisnet.be

LE FUTUR PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020

Le projet de « programme opérationnel » FEDER de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2014-2020 a été adopté en première lecture en décembre 2013. Il a été soumis à l'enquête publique jusque début mars et devrait être adopté définitivement par le Gouvernement régional début avril. Il sera ensuite soumis à l'approbation de l'Union européenne avant d'être lancé officiellement.

Ce programme opérationnel s'appuie sur un diagnostic de la Région qui met en évidence **3 défis à relever** :






1. Le défi économique : valorisation socio-économique des Réseaux De l'Information (RDI) et amélioration de la compétitivité des entreprises.

2. Les défis environnementaux : énergies renouvelables, Performance Energétique des Bâtiments (PEB), transition écologique de l'économie.
3. Le défi de la réduction de la dualisation sociale, économique et environnementale du territoire.

Pour répondre à ces défis, le programme opérationnel a retenu 5 des 10 **objectifs thématiques** proposés par le FEDER. Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, ces 5 objectifs thématiques ont été regroupés dans **3 axes stratégiques** :

- Axe 1 : soutenir la Recherche et développement et l'Innovation, la création et le développement de PME dans les filières, y compris dans l'économie sociale.
- Axe 2 : soutenir le développement d'une « économie circulaire » (voir encadré) et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières.
- Axe 3 : réduire la dualisation sociale, économique et environnementale (par l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement des quartiers et populations fragilisés).

Par ailleurs, les pourcentages de l'aide européenne ont été fixés pour chacun des 5 objectifs thématiques. Ainsi, l'axe 1 représentera 50% du financement total, contre 35% pour l'axe 2 et 15% pour l'axe 3.

BRUXELLES FEDER EFRO BRUSSEL			
	O.T. 1 Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	20%	A X E
	O.T. 3 Renforcer la compétitivité des PME	30%	1
	O.T. 4 Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO ₂ dans tous les secteurs	31%	A X E
	O.T. 6 Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	4%	2
	O.T. 9 Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	15%	A X E 3

Ces 3 axes stratégiques s'appuient sur une **logique de filières** : 5 filières sont concernées :

- La construction durable et les énergies renouvelables (PEB, activités de support, énergies renouvelables, gestion des déchets de construction...).
- La santé et les services aux personnes (e-santé, télésurveillance...).
- Les ressources et déchets (eau, égouts, sites pollués, déchets ménagers...).
- Les médias, secteurs créatifs et tourisme (télévision, événementiel, mode-design, tourisme...).
- L'alimentation durable et l'HORECA (agriculture urbaine, modes de distribution, halles...).

Par ailleurs, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) seront financés comme filière transversale aux 5 autres.

Ces axes stratégiques s'appuient aussi sur une **approche territoriale**. De manière générale, le programme opérationnel s'applique à l'ensemble du territoire, mais l'axe 3 ne s'applique qu'à la zone de rénovation urbaine (autour du Canal).

Et après ?

Quand le programme opérationnel bruxellois sera approuvé par le Gouvernement, les appels à projets pourront être lancés officiellement.

Pour aider les demandeurs à définir leurs projets et à identifier, rencontrer et collaborer avec d'autres partenaires intéressés, la cellule FEDER a lancé fin janvier le « FEDER Academy » qui organise une dizaine de séminaires de travail et diffuse les informations utiles auprès du public.

La clôture de l'appel à projets est prévue en septembre, de manière à pouvoir lancer les projets sélectionnés fin 2014.

Pour consulter notamment le programme opérationnel et la carte de localisation des projets, vous pouvez consulter le site Internet www.feder.irisnet.be (actualités/enquête publique) ou contacter la cellule FEDER par e-mail à l'adresse feder@sprb.irisnet.be

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le 7ème Programme d'Actions pour l'Environnement (2014-2020) de l'Union européenne recommande aux États membres de passer d'une « économie linéaire » à une « économie circulaire ».

Si l'économie linéaire est un processus linéaire qui commence par l'extraction ou la production, passe par la consommation et se termine par l'élimination des déchets, l'économie circulaire est un processus continu où les déchets sont recyclés et permettent à nouveau la production et la consommation, réduisant ainsi considérablement l'élimination des déchets.

L'économie circulaire permet donc de progresser sur la courbe de la durabilité.



Contacts

Corentin DUSSART, Coordinateur de la Cellule FEDER, Bruxelles Coordination régionale
Rue du Progrès, 80/1 – 1035 Bruxelles
Tél. : 02/204.17.60
E-mail : cdussart@sprb.irisnet.be ou feder@sprb.irisnet.be
www.feder.irisnet.be

Marion COURTOIS, Directeur de la Cellule Green Economy, Bruxelles Environnement - IBGE
Gulledelle, 100 – 1200 Bruxelles
Tél. : 02/563.44.05
E-mail : mcourtois@environnement.irisnet.be
www.bruxellesenvironnement.be